

Sans me vanter outre mesure, j'ai souvent gagné des causes, mauvaises parfois ; mais, hélas ! que de fois aussi j'en ai perdu d'excellentes, selon moi, bien entendu. Il me fallait consoler mes pauvres clients : c'était bien souvent plus difficile que d'avoir perdu la cause elle-même. On dit que les avocats ont bien des trucs dans leurs sacs. J'avais trouvé un moyen infallible, et je le recommande à mes jeunes confrères : c'était de me joindre à ces pauvres plaideurs pour maudire le juge qui avait rejeté mes prétentions pourtant aussi claires que de l'eau de roche ! Car, c'est une chose entendue qu'ils ont 48 heures pour maudire leur juge et Dieu sait s'ils remplissent consciencieusement cette tâche. Ce privilège n'est consigné nulle part dans la loi, mais il est si bien passé dans nos mœurs qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de le contester. Les avocats s'identifient tellement à la cause de leurs clients qu'il leur faut souvent s'unir à eux, même lorsqu'ils disent du mal des juges. J'ai moi-même sur la conscience, — j'en conviens loyalement, — beaucoup de ces péchés mignons. La confession que j'en fais ce soir, jointe au ferme propos de ne plus retomber dans la même faute, devra me valoir l'absolution des savants juges qui m'écoutent et dont la bienveillance est extrême. Si, dans l'auditoire distingué qui me fait l'honneur de m'écouter, il se trouve quelqu'un, — et j'espère qu'il y en aura, — pour dire du mal du banc tel que constitué ce soir, je ne pourrai pas m'en plaindre. Ce sera le juste retour des choses humaines !

M. le juge Routhier nous a donné une brillante conférence sur les avocats et les magistrats ; il nous a fait voir tout ce qu'il y avait de grand, de beau et de noble dans cette carrière des hommes qui se consacrent à l'étude des lois. Plus tard, quelqu'un de mes confrères viendra sans doute nous parler de ces grands avocats qui ont illustré le Barreau français et qui s'appelaient Dupin, Berryer, Lachaud, Marie, Bethmont,